



1988 - 2018
30 ans de combat



COmité de DÉfense et de développement du **RAIL** de la région de Montluçon et du Val de Cher
Maison des cheminots 2, rue Chantoiseau . 03100 MONTLUÇON
Collectif Val du Cher 5, rue Victor Hugo 18400 LUNERY
<http://coderail.free.fr/>

Montluçon, le 8 août 2019,

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Veillez trouver, en pièce jointe, adressée au CODÉRAIL la lettre d'un usager de la ligne Montluçon-Paris qui fait part des difficultés rencontrées depuis les récentes évolutions dont le CODÉRAIL s'est fait l'écho à maintes reprises.

En effet, l'acceptation par la Région Centre Val de Loire du transfert de la desserte nationale MONTLUÇON-PARIS a eu pour conséquences :

- De transformer en TER la desserte Montluçon-Bourges perdant ainsi son caractère **national**.
- D'imposer un changement à Bourges alors que la relation était directe.
- De réduire de seulement quelques minutes le trajet Montluçon-Paris (3h31) alors qu'il s'effectuait en 2h53 en 1991 malgré une correspondance de 10 minutes à Vierzon.
- De confirmer l'incohérence déjà dénoncée par le CODERAIL des transferts de lignes TET aux Régions opérés par l'ÉTAT sans obtenir de sa part la moindre garantie d'engagement financier sur les besoins de régénération et de modernisation de l'infrastructure.
- De confirmer les difficultés à se retrouver dans le maquis des tarifications nationale et régionale souvent incompatibles.
- Enfin de regretter que les Régions désormais libres de fixer leur propre tarification n'aient pas souhaité s'opposer aux fermetures de guichets et autres restrictions (non acceptation des chèques) imposées par la SNCF.

Quant à la desserte BORDEAUX-LYON, éclatée en trois tronçons depuis son transfert à Nouvelle Aquitaine et le désintérêt qu'elle suscite auprès des élus d'Auvergne-Rhône-Alpes, elle illustre parfaitement le caractère absurde du transfert aux Régions.

Le bassin de Montluçon a besoin de retrouver sa situation de carrefour ferroviaire.

Le CODÉRAIL vous invite à intervenir, peut-être à nouveau, auprès des décideurs afin que le transport ferroviaire rende à la population les services qu'elle est en droit d'attendre. Le **rail** est à même de répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux de la mobilité pour peu qu'on lui en donne les moyens.

Le CODÉRAIL

Jean Pierre Rebière

9, rue Mademoiselle

75015 PARIS

Tél. 01 42 50 73 26 et 06 86 80 09 82

jp.rebiere@orange.fr

Paris, le 30 juin 2019

Monsieur Christian PENAIN

Président de CODERAIL

2, rue Chantoiseau

03100 MONTLUÇON

Monsieur le Président,

Client de la SNCF sur la ligne Paris-Montluçon depuis 1965, à raison d' un aller et retour environ par mois en 1^{ère} classe, la présente lettre n'a pas pour objet de vous rappeler l'état de détresse ferroviaire que vous connaissez très bien, dont est victime la ville de Montluçon depuis très longtemps et je vous fait confiance pour continuer à coordonner les différentes actions en faveur du retour à une desserte normale du rail à Montluçon., en liaison avec les responsables politiques ou économiques de Montluçon et de sa région, y compris la vallée du Cher.

En revanche, mon propos est de m'indigner de la décision de la Direction régionale Centre Val de Loire, qui a déclassé les liaisons Intercités en transformant des lignes d'intérêt général, dont Paris-Montluçon, en lignes TER, avec pour conséquences immédiates :

- la suppression de la réservation des places,
- la non prise en compte sur les cartes de réduction des nombreux avantages promis, notamment par internet (en ce qui me concerne la carte sénior, la carte Avantages et la carte « grand voyageur »),
- la suppression de l'annonce par SMS la veille du voyage, du fonctionnement du train dans lequel la place est réservée,

En résumé, une personne qui n'utilise que la ligne Paris - Montluçon, mais de façon régulière, ne peut plus prétendre à bénéficier des mêmes avantages que les clients des TGV ou des Intercités.

Personnellement, la dénomination des trains m'indiffère, dans la mesure où les clients fidèles de la SNCF ne sont pas pénalisés.

Sur le plan de la géographie, je ne comprends pas qu'on transforme en TER, des trains qui relient **3 régions** : Ile de France, Centre Val de Loire et Auvergne-Rhône Alpes. Je croyais que la qualification de TER était réservée aux trains desservant des villes d'une même région. Les trajets sont d'environ **350 km** pour Montluçon-Paris et 250 km pour Bourges-Paris 250 km : c'est long pour des TER.

En revanche, la tarification SNCF reste totalement opaque. J'ai fait vendredi 28 un trajet Paris-Montluçon en 1^{ère} classe pour 36,60 €, alors qu'une amie disposant des mêmes avantages que moi a payé 73,20 € ce samedi 29 de Paris à Montluçon, et que son billet de retour Montluçon-Paris un jour de semaine lui est facturé 54,90 €.

Je vous demande donc d'intervenir avec fermeté auprès de la région Centre-Val de Loire pour qu'elle revienne, sur sa décision et reprenne en compte les voyages effectués sur la carte « grand voyageur », avec les avantages conséquents, et la réservation sur la section Bourges-Paris.

Je vous demande aussi d'adresser une copie de cette lettre à certaines personnalités régionales et locales, afin qu'ils connaissent, outre l'inconvénient d'un changement devenu obligatoire à Bourges depuis décembre 2018, cette injustice qui est faite aux habitants de la région montluçonnaise et de la vallée du Cher.

En ce qui me concerne, je vais envoyer la même lettre au Président de la SNCF, en essayant de trouver ses coordonnées.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien prendre à ma lettre, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Propositions de copies (non limitatives) :

J P Rehier

Monsieur le Directeur de la Région SNCF Centre-Val de Loire

Monsieur le Directeur de la Région SNCF Auvergne-Rhône-Alpes

Madame la Députée de la 2^{ème} circonscription de l'Allier

Monsieur le Sénateur de l'Allier Gérard Dériot

Monsieur le Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Allier

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Montluçon,

Monsieur le Maire de Montluçon

Toutes les personnalités que vous jugerez utile d'informer, de l'Allier mais aussi du Cher (Vierzon et Bourges étant concernés par ces restrictions).

Et, bien entendu **La Montagne** et éventuellement Le Journal de l'Allier